



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2015-52**

**Objet : Délibération portant approbation de la programmation voirie 2016 à 2019**

Conseillers en exercice	30	Pour	27
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	3	L'an 2015, le 15 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	27	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
Date de convocation	9/XII/2015	convoqués se sont réunis à Croignon, sous la présidence de JEAN-	
Date d'affichage	9/XII/2015	PIERRE SOUBIE	

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Frédéric COUSSO**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Denis LOPEZ
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Marc AVINEN
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20151216-2015-52-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015

Affiché, le

17 DEC. 2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



*J.P. Soubie*

**N° 2015-52****Objet : Délibération portant approbation de la programmation voirie 2016 à 2019**

Considérant le recensement des besoins effectués par le Président de la Commission « voirie » en concertation avec les communes

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 8 décembre 2015

Rapport de synthèse :

Au-delà du marché pluriannuel à bon de commande pour permettre les petites interventions ponctuelles sur la voirie communautaire, la Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " arrête chaque année une programmation des investissements de remise à niveau de l'ensemble de la voirie communautaire. Le budget consacré cette année pourrait être d'environ 500 K€ TTC.

La Communauté de communes et les communes de Bonnetan, Camarsac, Carignan de Bordeaux, Croignon, Fargues Saint Hilaire, Sallebœuf et Tresses se sont regroupés pour passer une consultation unique pour leurs travaux respectifs.

L'effet « masse » d'une démarche collective devrait permettre à chaque partenaire d'obtenir des conditions d'achats plus favorables.

La commune de Pompignac ne souhaite pas inclure sa programmation municipale dans le groupement de commande.

Après de visites sur site avec les maîtres d'œuvre et les représentants des communes, la programmation suivante peut être proposée :

	2016	2017	2018	2019
Bonnetan				
Camarsac				
Carignan de Bx	Sécurisation bas-côtés Rte de Citon			
Croignon	Traitement Ch. de Lartigue	Traitement Ch. du Moulinot « 1 »	Traitement Ch. du Moulinot « 2 »	Traitement Ch. de Bacquey
Fargues Saint Hilaire				
Pompignac	Traversée EP Route de la Poste Traitement du Ch. des Carmes			
Sallebœuf	Fin de traitement du Ch. du Roupic			
Tresses	Sécurisation Av. de Mélac « 1 » Traitement Périnot « 1 » Traitement Périnot « 2 » en PSE	Traitement Ch. du Moulin « 2 » Eventuellement Périnot « 2 »	Sécurisation Mélac « 2 »	
Global	Pontage et signalétique			
ZA	Reprise bas-côtés Rue Pascal (PSE)			

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20151216-2015-52-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



Cette programmation principale pourra naturellement être complétée de petits chantiers émergents en cours d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et valide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. La programmation voirie ci-dessus présentée
2. Le Président déposera dans le cadre de sa délégation de compétences les dossiers de demande de subventions, lancera les consultations et signera le marché

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 15 décembre 2015

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20151216-2015-52-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE

